



PROCES VERBAL

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : Lundi 4 Février 2019
à : 18 h. 30

Présents : MM. Patrick CHAUVIN, Jean-Paul COLMART, Bertrand GAUDRILLER, Francis GORGERIN, Jean-Marc OUDIN, Pascal ROTON.

Excusés: MM Nicolas RUEFF

1- Approbation du procès-verbal

Le PV du 17 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – Examens au titre d'arbitre stagiaire jusqu'au 31 janvier 2019

Considérant que pour être en règle avec le statut de l'arbitrage au 31 janvier de la saison sportive, la demande de licence des arbitres stagiaires doit avoir été formulée avant le 31 Janvier 2019 et être validée médicalement.

Considérant les résultats des examens, la commission prend note des réussites aux examens suivants :

Liste des lauréats des sessions de formation initiales accélérées à l'arbitrage:

Samedi 13 Octobre 2018 Gymnase Bouzy

Nombre de candidats : 3 – Reçus : 2 – Ajourné : 1

LEBEL
MAUFFRE

Steve
Florian

ARGONNE FC
Reims Métropole Futsal

District Futsal Stagiaire
District Futsal Stagiaire

Les 19, 20 et 21 octobre 2018 au CREPS de Reims

Nombre de candidats : 22 – Recus : 14 – Ajournés : 8

ASSARI	Sohaïb	Esperance Rémoise	District Stagiaire
BAKBOUCHE	Mohamed	Reims Ascag	District Stagiaire
BAPTISTA	Patrick	Fc Lusitano	District Stagiaire
DE CEULENEER	Brice	Us Tardenoise	District Stagiaire
DEROUSSY	Tom	Muizon	District Stagiaire
DIDELET	Camille	Rc Epernay Champagne	District Stagiaire
GOFFETTE	Enzo	Reims Ste Anne	District Stagiaire
NICLET	Jordan	Cs Ay	District Stagiaire
PANNIER	Maxence	As Gueux	District Stagiaire
PAPUSHI	Mikelanxhelo	Cormontreuil Fc	District Stagiaire
PARISY	Johan	Sezanne Portugais	District Stagiaire
RITO	Nelson	Fc Reuil	District Stagiaire
THIEBAULT	Romain	Reims Murigny Fp	District Stagiaire
YOUSFI	Sid Ali	Epernay Portugais Fc	District Stagiaire

Les 12, 19 et 26 janvier 2019 au CREPS de Reims

Nombre de candidats : 24 – Recus : 21 – Ajournés : 3

MOREAU	Lucas	ESF FAGNIERES	District Stagiaire
SLAH	Ahmed	CHALONS FCO	District Stagiaire
NOUVION	Alexis	STADE DE REIMS	District Stagiaire
CALOIN	Thomas	INDÉPENDANT	District Stagiaire
DEMAY	Kylyan	EF REIMS STE ANNE	District Stagiaire
ANTOINE	Noémie	STADE DE REIMS	District Stagiaire
REBECA	Melvyn	CHALONS FCO	District Stagiaire
PREVOST	Maxence	STADE DE REIMS	District Stagiaire
PAIN	Mickael	STADE DE REIMS	District Stagiaire
COIN	Nicolas	US CHATELRAOULD	District Stagiaire
HURTAUX	Kevin	AS ST BRICE COURCELLES	District Stagiaire
MERCIER	Antonin	ES MUIZON	District Stagiaire
MAILLET	Chloé	STADE DE REIMS	District Stagiaire
NOURI	Salima	EF REIMS STE ANNE	District Stagiaire
BRUERRE	Mickael	AS MOURMELON LIVRY BOUY	District Stagiaire
BARTHELEMY	Romain	FC FERTON	District Stagiaire
GARRIDO	Enzo	CHALONS FCO	District Stagiaire
GARRIDO	Tony	CHALONS FCO	District Stagiaire
PLAIDEAU	Daniel	NORD CHAMPAGNE FC	District Stagiaire
DUROCHER	Evan	FC AMBONNAYBOUZY TREPAIL	District Stagiaire
COUSINET	Anthony	ES PIERRY MOUSSY	District Stagiaire

4 – Liste des clubs en infraction

La commission procède à l'examen de la situation des clubs (Article 47).

La commission du statut de l'arbitrage rappelle que les sanctions sportives ne s'appliquent pas aux clubs évoluant en D4, ou qui viendraient à y descendre.

La commission attire l'attention des clubs et de leurs arbitres dont la licence doit être enregistrée pour pouvoir être prise en compte au titre du statut de l'arbitrage.

LISTE DES CLUBS EN INFRACTION

**La commission enregistre les infractions suivantes à la date du 31/01/2019 pour la saison 2019/2020.
Un nouvel examen de la situation de tous les clubs sera effectué au 15 juin 2019, afin de vérifier que
chaque arbitre a bien effectué le nombre minimal de matchs requis pour couvrir son club.**

CLUBS	Arbitre manquant	Année D'infraction	Interdiction de montée Fin 2018/2019	Mutés en moins 2019/2020	Amendes
D1 : 2 arbitres dont 1 majeur					
US OIRY	1	1	NON	2	120
COMPERTRIX FOYER	1	1	NON	2	120
D2 : 1 arbitre					
CHALONS CHEMINOTS	1	2	NON	4	120
US CHATILLON SUR MARNE	1	2	NON	4	120
FC PARGNY SUR SAULX	1	1	NON	2	60
D3 : 1 arbitre ou 1 auxiliaire					
DOMMARTIN LETTREE	1	6	OUI	5	240
HEILTZ LE MAURUPT	1	1	NON	2	60
REIMS GALAXY	1	4	OUI	5	240
REIMS CELTIC	1	1	NON	2	60
PAVOISE	1	2	NON	4	120
OL SUIPPAS	1	4	OUI	5	240
D4 : 1 arbitre ou 1 auxiliaire					
BEZANNES 2050	1	0	NON	0	0
BIGNICOURT AS	1	1	NON	0	40
AFC CHARMONT VANAULT	1	4	NON	0	160
AS MAIRY SUR MARNE	1	15	NON	0	160
OLYMPIQUE FC	1	0	NON	0	0
ES PLEURS	1	1	NON	0	40
REIMS ATHLETIC	1	5	NON	0	160
REIMS CLUB PORTUGAIS	1	1	NON	0	40
REIMS SPORTING FC	1	1	NON	0	40
REIMS GROUPE PORTUGAIS	1	1	NON	0	40
TOURS SUR MARNE	1	5	NON	0	160

Les arbitres de clubs de district ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison :

- Arbitres adultes : 15 matchs
- Arbitres jeunes : 10 matchs
- Arbitres adultes reçus à la FIA de la saison : 8 matchs
- Arbitres jeunes reçus à la FIA de la saison : 5 matchs
- Arbitres joueurs : 8 matchs
- Arbitres joueurs reçus à la FIA de la saison : 5 matchs
- Arbitres auxiliaires : 5 présences sur une feuille de match, en tant qu'arbitre ou arbitre assistant sur un match à 11.
- Arbitres auxiliaires reçus à la FIA de la saison : 3 présences sur une feuille de match, en tant qu'arbitre ou arbitre assistant sur un match à 11.

5 – Procédure d'appel

Les présentes décisions de la commission départementale d'application du statut de l'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission supérieure départementale d'appel par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé à District Marne de Football, 8 rue Henri Dunant, CS 70042, 51200 EPERNAY ou à l'adresse électronique : sg@marne.fff.fr , selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication en ligne sur le site du district. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (les frais de procédure étant débités sur le compte du club appelant).

La prochaine réunion de la commission est fixée **au Lundi 3 juin 2019 à 18 H 30**

Le président de la séance
Jean-Marc OUDIN

Le secrétaire de la séance
Pascal ROTON